

## CLEARMOUNT SAS – FORMULAIRE DE RÉSERVATION – SAISON 2012

Merci de compléter le formulaire de réservation ci-dessous et de le retourner par courrier électronique à [contact@clearmount-meribel.com](mailto:contact@clearmount-meribel.com) ou par courrier postal à notre bureau : **CLEARMOUNT SAS, 47 rue Gutenberg, 75015 PARIS, France** en réglant votre acompte (ou le paiement intégral selon le cas) par chèque ou virement bancaire.

Toutes les réservations faites par téléphone ou par courrier électronique seront garanties pendant 1 semaine dans l'attente de la réception du formulaire de réservation complété et du règlement de l'acompte ou du paiement intégral, selon le cas. Le paiement du solde doit être effectué au plus tard 1 mois avant l'arrivée. Pour les réservations faites moins d'un mois avant l'arrivée, le paiement intégral (le coût total) doit accompagner le formulaire de réservation.

Nom du client:	
Société (si nécessaire):	
Adresse:	
Code Postal :	Ville :
Téléphone fixe:	Téléphone mobile:
Adresse mail:	

Date d'arrivée :	Date de départ:
------------------	-----------------

Prix Total Chalet Clearmount (pour un maximum de 15 personnes)	€
----------------------------------------------------------------	---

Règlement	Total
Acompte (25% du total) <b>OU</b>	€
Solde <b>OU</b>	€
Paiement intégral (Prix total)	€

Acompte / Solde / Paiement intégral – par transfert bancaire / chèque (rayer les mentions inutiles)	€
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Comment nous avez-vous connus ?
---------------------------------

### Moyens de paiement

- Par chèque à l'ordre de CLEARMOUNT SAS adressé par courrier à nos bureaux (délai de traitement allongé)
- Par transfert bancaire:  
Banque: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
RIB : 30003 03050 00020350507 68  
IBAN : FR76 3000 3030 5000 0203 5050 768  
BIC : SOGEFRPP
- NB : le paiement par carte bancaire n'est pas encore disponible. Nous nous en excusons. Il fera partie de nos prochaines améliorations.

*"J'ai lu et compris les Conditions Générales de Vente ci-après et je les accepte".*

NOM \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Définitions

- Dans ces Conditions Générales de Vente "nous" fait référence à CLEARMOUNT SAS
- "Client (s)" - inclut toutes les personnes désignées sur le formulaire de réservation et/ou n'importe quelle réservation effectuée pour le compte d'une entreprise, d'une organisation ou toute autre personne physique ou morale
- "Logement" - inclut le chalet et n'importe quelle partie de celui-ci ou d'autres locaux utilisés à cet usage

### Contrat

Un contrat existe entre CLEARMOUNT SAS et le(s) Client(s) dès lors que l'acompte de 25 % -ou le paiement intégral- ainsi que le formulaire de réservation signé par le Client ont été reçus par CLEARMOUNT SAS. Le Client garantit le paiement intégral du prix total et s'engage ainsi pour le compte et avec le consentement de toutes autres personnes et/ou entités pour qui la réservation est faite.

### Paiement

Le paiement du prix total doit être effectué au moins 1 mois avant l'arrivée. Pour des réservations faites à moins d'un mois de l'arrivée, le paiement complet doit accompagner le formulaire de réservation. Toutes les réservations effectuées par téléphone ou par courrier électronique seront garanties pendant 1 semaine, dans l'attente de la réception du formulaire de réservation complété et signé et du paiement de l'acompte.

Si le solde du paiement n'est pas reçu au moins 1 mois avant le début du séjour nous pourrions considérer la réservation comme annulée par vous et nous nous réservons le droit de relouer le chalet sans nouvel avis. En pratique, nous ferons tous les efforts raisonnables pour vous contacter. La non-réception du solde ne constituera pas automatiquement notification d'annulation de la réservation et le Client restera redevable des frais d'annulation lors de la notification de l'annulation de la réservation.

### Prix

Lorsque nous offrons de fournir, ou faire fournir, un quelconque autre service, ceci sera inclus selon le choix d'option(s) du Client et facturé séparément. Dans tous les cas, l'option pourra être commandée ou résiliée - selon les termes exposés ci-après- sans conséquence sur la location principale du chalet.

### Services Fournis par Tiers

Les services optionnels fournis par des tiers, qu'ils soient ou non réservés par nous au nom du Tiers, sont soumis aux conditions de ventes du fournisseur de ces services. Nous ne sommes pas partie au contrat d'achat de ces services et, que nous recommandions ou pas le fournisseur, nous ne garantissons pas les caractéristiques ni l'exécution de ces services non plus que leur pertinence, leur conformité avec les lois ou règlements applicables, la formation ou les conseils donnés. Nous déclinons toute responsabilité à propos de ces services. Si nous effectuons la réservation pour le compte du Client, nous ne le faisons qu'en tant qu'agent de ce dernier. Le Client conserve l'entière responsabilité des caractéristiques du service proposé et des qualifications du prestataire ainsi que de sa capacité à fournir les services. Les réclamations devront être adressées directement au prestataire de service.

### Assurance

Le Client atteste avoir contracté une assurance multirisques le prémunissant, ainsi que l'ensemble des colocataires, contre l'ensemble des risques locatifs relatifs à la location du chalet. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par CLEARMOUNT SAS au Client.

### Annulations

Les annulations par le Client - Toutes les annulations doivent être faites par écrit (email ou courrier) et les frais d'annulation, acquis de façon définitive à CLEARMOUNT SAS, s'appliquent à compter de la date de réception de l'annulation:

Période pendant laquelle l'annulation écrite est reçue	Les frais d'annulation en % du tarif total
Plus de 8 semaines avant l'arrivée	Montant de l'acompte
À 8 semaines de l'arrivée	50 % du coût total
À 4 semaines de l'arrivée	75 % du coût total
À 2 semaines de l'arrivée	100 % du coût total

Les annulations par CLEARMOUNT SAS - CLEARMOUNT SAS se réserve le droit d'annuler l'annulation sans remboursement suite à des circonstances inhabituelles et imprévisibles au-delà de son contrôle incluant, mais pas limitées à : catastrophes naturelles ou nucléaire(s), force majeure, guerre ou menace de guerre, émeutes, activité terroriste, conflit social, décisions gouvernementales, conditions météorologiques défavorables, incendie, fermeture de gares ou d'aéroports ou événements comparables.

### Modifications

Si le Client souhaite changer des éléments de sa réservation il doit le faire par écrit. Selon les cas, les changements peuvent être traités comme une annulation et des frais d'annulation appliqués à la discrétion de CLEARMOUNT SAS. Aucun changement de la réservation n'aura d'effet sur les conditions générales et celles-ci continueront à s'appliquer de plein l'effet.

### Retards

CLEARMOUNT SAS ne peut être tenue pour responsable d'aucun retard avant l'arrivée à votre location ou pendant le cours de votre séjour, provoqué par les conditions météorologiques, des grèves, la congestion du trafic ou d'autres circonstances quelles qu'elles soient, prévues ou imprévues.

### Responsabilité

Le Client est responsable de ses assurances personnelles ainsi que de celles relatives à la location d'un bien immobilier ne lui appartenant pas, de ses papiers officiels et documents de voyage.

Les transporteurs, les hôtels, les restaurants, les loueurs d'articles de sport ou les fournisseurs de services ne sont pas sous notre contrôle et nous ne pourrions donc pas être tenus pour responsables d'aucun acte ou d'aucune défaillance de leur part.

Le Client indemniserà CLEARMOUNT SAS en totalité sur simple demande en conséquence directe des dégâts causés par n'importe quel colocataire ou invité du Client au chalet ou à son contenu. Tous les dégâts directement causés par le Client, un colocataire ou un invité seront facturés au Client au prix du remplacement à neuf et doivent être réglés avant le départ du chalet. Le Client s'engage à se comporter de telle manière à ne pas perturber le confort d'autres personnes ou porter préjudice à notre réputation vis-à-vis des propriétaires et résidents locaux. Nous nous réservons la possibilité de mettre fin immédiatement et sans remboursement au contrat en cas de responsabilité caractérisée du Client au regard des dispositions ci-dessus, sans préjudice de toute demande de dommage et intérêts.

### Limitation de responsabilité

Notre responsabilité est limitée au montant total du prix facturé et ne peut, en aucun cas, s'étendre aux coûts supplémentaires encourus tels que des frais de déplacement ou d'autres services.

### Réclamations

Si vous avez un motif de réclamation, vous devez le faire connaître à CLEARMOUNT SAS à la première occasion afin que nous puissions prendre toute action appropriée dans les meilleurs délais. Si, à la fin de votre séjour vous estimez que votre plainte n'a pas été traitée d'une manière satisfaisante vous devez nous le notifier par écrit dans les 30 jours de votre départ et nous ferons de notre mieux pour résoudre le problème.

### Indemnisation

Le Client signant le formulaire de réservation accepte les conditions présentes et sera responsable de toutes les actes, la perte, les dégâts et les éventuels dommages et intérêts causés par lui ou les autres colocataires. Il indemniserà CLEARMOUNT SAS contre n'importe quelle réclamation, -y compris les frais d'avocats et de justice- faite contre elle par n'importe quelle personne ou entité à raison de l'occupation du chalet par le Client.

### Site Web & Brochure(s)

CLEARMOUNT SAS fait tous ses efforts pour assurer que les informations fournies sur son site Web [www.clearmount-meribel.com](http://www.clearmount-meribel.com) et dans n'importe quel document écrit sont précises au moment de leur publication. La société se réserve le droit de faire des changements ou des modifications et vous en serez informés chaque fois que possible avant que votre réservation ne soit confirmée.

### Juridiction

Ces conditions générales de vente ainsi que n'importe quel contrat auquel elles s'appliquent sont rédigés conformément à la loi française et sont soumis à la juridiction du Tribunal de Paris. Tous les conflits résultant de l'interprétation, la mise en œuvre, la non-exécution de ce contrat seront soumis à la juridiction du Tribunal de Paris.